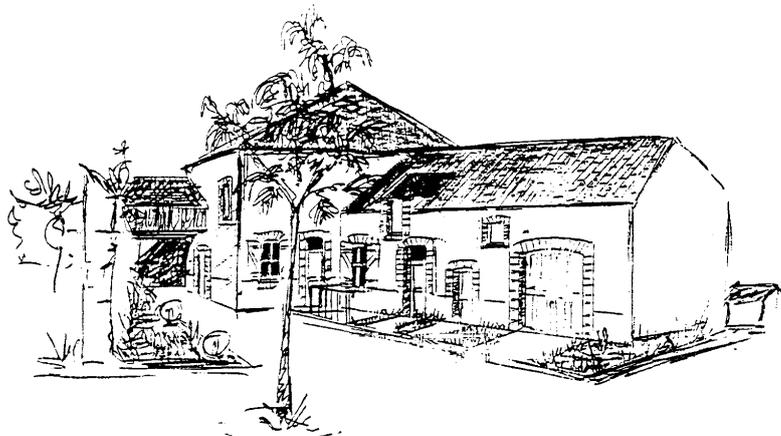




MONDREVILLE

* * * * *

BULLETIN MUNICIPAL



Année 2019
N° 38
Décembre

- la Mairie côté cour -

3, rue de la Garde 77570 MONDREVILLE ☎ Mairie : 01 64 29 32 17

E-mail : mairie-de-mondreville@wanadoo.fr

Site internet : <http://mairiedemondreville.fr>

En cas d'urgence, appelez :		Horaires de permanence :
☎ M. CHAUSSY Patrick Maire	01 64 29 42 47	La permanence du Maire et de ses Adjointes : le mardi de 18h30 à 19h30
☎ Mme FROT Nicole Adjointe	01 64 29 35 16	<u>Hors permanence :</u> Le secrétariat est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 le lundi et jeudi, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30, le mercredi de 8h30 à 12h30, le vendredi 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30.
☎ Mme BARBOSA Bernadette Adjointe	01 64 29 49 88	

Le mot du Maire

Le temps passe vite et 2019 tire déjà sa révérence avec un temps de saison au programme.

Pluie, vent, brouillard, gel entraînent une dégradation des bas-côtés des routes et rendent les chaussées glissantes.

L'attention et la prudence doivent faire partie de votre quotidien, en particulier sur la D118 (route de Maisoncelles) que nous avons signalée dangereuse au département.

Comme prévu la restauration de l'église commencera bien début février 2020. L'accord de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) est signé et la commission pour le contrat rural se tiendra prochainement. C'est donc 80% de financement qui est validé.

Les 20 % restants, soit environ 120 000 euros, seront partiellement couverts par vos dons à la Fondation du Patrimoine (possibles jusqu'à la fin des travaux) et par un emprunt communal pour le solde.

Vous souhaitant de Joyeuses Fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour 2020, je vous donne rendez-vous le 10 janvier pour partager un moment convivial, en ce début d'année.

Patrick CHAUSSY

Travaux

Suite à un problème de produit lors de la dernière réfection des chaussées, l'entreprise Merlin TP a refait certaines portions de routes début octobre, ainsi que le balayage.

Un enrobé a été mis en place devant la mare et autour du transformateur à PILVERNIER.

Les habitants souhaitant faire un enrobé sur leur trottoir peuvent toujours venir s'inscrire en Mairie.

Pour 2020 la réfection de la toiture des sanitaires de l'Ecole Maternelle est programmée.

Des devis ont été demandés pour la pose d'une crédence dans la cuisine et le bar, ainsi qu'une lisse murale dans la Salle Polyvalente.

Le Département a remis en état une partie très abimée de la route de Sceaux (du croisement de la rue Saint Guéneau à l'école).



Eglise



Les travaux de l'Eglise « Saint Etienne » commenceront en début d'année 2020.

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours faire un don en ligne via le site de La Fondation du Patrimoine :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-etienne-de-mondreville>

Ou en vous connectant au site de la commune : <http://mairiedemondreville.fr> RUBRIQUE Actualités

Attention, il y a 2 Mondreville sur le site de la Fondation du Patrimoine, notre « Eglise St Etienne » et « l'Eglise St Christophe » dans les Yvelines.

Intercommunalité



La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing communique désormais par un bulletin semestriel dans lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires. Il vous sera distribué directement dans votre boîte aux lettres. Si toutefois vous ne l'aviez pas merci de prévenir la Mairie. Vous pouvez également le trouver sur le nouveau site internet de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing : <https://www.ccgvl77.fr/>

Effectifs pour l'année 2019

- ✚ En maternelle à l'école de Mondreville, Madame MEUROU Catherine, enseignante et directrice : 17 élèves (5 en petite section, 6 en moyenne section et 6 en grande section)
- ✚ En primaire à l'école de Chenou, Madame MANCEAU Angélique, enseignante et directrice : 16 élèves (10 CP, 6 CE1), Monsieur ABDELOUAHABI Youssef enseignant : 17 élèves (2 CE2, 4 CM1 et 11 CM2)

Divers



Les Permanences de la Mairie

La mairie sera fermée du 30 décembre 2019 au 3 janvier 2020.
Il n'y aura pas de permanence les mardis 24 et 31 décembre 2019 et la mairie fermera à 17h30 le 24 décembre 2019.

Gendarmerie

La gendarmerie de Château-Landon a désigné un référent par commune. A Mondreville il s'agit du Gendarme PAYET.

PAPI, N'OUVRE PAS AUX INCONNUS !

Attention aux vols par ruse

UN OU PLUSIEURS INDIVIDUS USURPENT UNE FAUSSE QUALITÉ OU INVENTENT UN PRÉTEXTE POUR S'INTROUIRE AU DOMICILE D'UNE PERSONNE ET DÉTOURNENT SON ATTENTION DANS L'OBJECTIF DE LUI DÉROBER UN BIEN OU DE LUI SOUSTRAIRE UNE IMPORTANTE SOMME D'ARGENT EN CONTREPARTIE D'UN BIEN OU D'UN SERVICE.

POUR RENTRER DANS VOTRE DOMICILE, LES VOLEURS PEUVENT :

- Inventer toutes sortes de prétextes : simulation d'un malaise, besoin de boire un verre d'eau, signature d'une pétition, perte d'un animal...
- Prétendre une fausse qualité : faux policier, pompier, employé de mairie.
- Se présenter comme étant des agents du gaz, de l'électricité, des eaux, de la Poste, des faux techniciens (plombier, installateur d'alarme, de détecteur de fumée, de téléphonie...).

FAUX POLICIER, POMPIER, GENDARME, PLOMBIER... EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 17 OU LE 112 !

SEINE-MARNE 77
SOS 3
Gendarmerie
POLICE NATIONALE

LE VOL PAR RUSE QU'EST-CE QUE C'EST ?

COMMENT VOUS PROTÉGER ?

- Limitez l'accès à votre domicile : équipez votre porte d'un système de fermeture fiable : judas (œilleton), entrebâilleur.
- N'ouvrez pas la porte à un inconnu, demandez à voir une carte professionnelle ou un justificatif de passage. En cas de refus, ne le laissez pas entrer.
- Lorsque vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, assurez-vous auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, syndic, voisins, de la réalité de cette visite. Dans la mesure du possible, demandez à un voisin, ami, membre de votre famille d'être présent le temps de la visite.
- Si vous vérifiez la qualité de votre interlocuteur, n'utilisez jamais les numéros fournis par cette personne, utilisez ceux en votre possession (factures, courriers, appel d'urgence...).
- N'inscrivez jamais « Monsieur ou Madame Y », « veuf ou veuve X » sur votre boîte aux lettres, vous donneriez l'information aux personnes malveillantes que vous vivez seul(e).
- Changez les serrures lorsque vous perdez vos clés.

POUR RENTRER DANS VOTRE DOMICILE, LES VOLEURS PEUVENT :

- Inventer toutes sortes de prétextes : simulation d'un malaise, besoin de boire un verre d'eau, signature d'une pétition, perte d'un animal...
- Prétendre une fausse qualité : faux policier, pompier, employé de mairie.
- Se présenter comme étant des agents du gaz, de l'électricité, des eaux, de la Poste, des faux techniciens (plombier, installateur d'alarme, de détecteur de fumée, de téléphonie...).

FAUX POLICIER, POMPIER, GENDARME, PLOMBIER... EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 17 OU LE 112 !

Copyright: Agence nationale de prévention - Octobre 2012

Liste électorale

Pour les nouveaux habitants, il sera possible de s'inscrire en Mairie, avant le 07 février 2020, (munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois), ou bien par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr.



Recensement militaire



Les jeunes garçons et filles doivent se présenter à la Mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille, afin de se faire recenser. Une attestation de recensement leur sera remise. Elle est obligatoirement demandée pour différentes inscriptions (examens, concours et permis de conduire.....)

Carte d'identité et passeport

Nous vous rappelons que la mairie de Souppes sur Loing est habilitée à effectuer les renouvellements et demandes de carte d'identité et passeport. Vous devez prendre rendez-vous sur le site de la ville : http://www.souppes.fr/com_passeport.html qui vous renseigne également sur tous les documents à fournir.



SMETOM



Après les fêtes, votre sapin de Noël vous encombre ?

Offrez-lui une seconde vie !

Apportez votre sapin à l'emplacement dédié :

Stade de Mondreville (emplacement délimité par des barrières)

Vous pouvez déposer vos sapins à partir du 28 décembre jusqu'au 20 janvier 2020.

Votre sapin sera valorisé en compost.

Merci de déposer uniquement les sapins naturels, sans guirlandes, sans flochage (neige artificielle), sans sacs plastiques : ces matières ne sont pas compostables.

Sécurité

- ✚ Chaque propriétaire doit **OBLIGATOIREMENT** élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des véhicules, ne cachent pas les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie).





« Balayer devant sa porte »

Il revient en effet aux habitants riverains de la voie publique de maintenir en bon état de propreté les trottoirs et caniveaux et ce en dehors du balayage effectués par la commune deux fois par an.

Le nettoyage comprend le balayage des feuilles mortes et autres détritiques, le désherbage, en hiver le grattage et/ou le balayage du verglas et de la neige, avec dépôt de sel, sable, cendres ou encore sciure de bois.

L'expression « Balayer devant sa porte » qui vient du proverbe « Que chacun balaie devant sa porte et les rues seront nettes », prend ainsi tout son sens !

Les routes

Circuler en hiver - Info Route 77 Plan "viabilité hivernale «Le Département déploie son dispositif de « viabilité hivernale ». L'enjeu : assurer en cas de neige ou de verglas, des routes praticables sur les axes prioritaires.

Avant de prendre la route : Informez-vous sur les prévisions météorologiques et sur les conditions de circulation, sur l'ensemble de votre trajet en téléphonant au **0800 077 001** (appel gratuit depuis un poste fixe) en consultant la météo du département sur : <http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/seine-et-marne/77>

S'inscrire aux Alertes hivernales

Le Département vous permet d'être **informé par courriel ou par SMS** des alertes hivernales, en vous inscrivant simplement en ligne sur le site du Conseil Général :

<http://seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Routes-et-traffic/Circuler-en-hiver-Info-Route-77>

Le **bloc Alertes SMS** vous permet d'avoir accès aux alertes hivernales en indiquant simplement votre numéro de téléphone.



La commune demande aux agriculteurs de procéder aux nettoyages des routes. Les conseils qui suivent visent à éviter les accidents voire des drames humains qui peuvent en découler.

1. Eviter les dépôts de boue, la présence de boue sur la chaussée doit être signalée et enlevée par la personne responsable des dépôts de boue, lorsqu'elle présente un risque pour la circulation.

2. Réduire la quantité de boue déposée, si la configuration de la parcelle le permet, il ne faut pas sortir directement du champ sur la route principale, mais emprunter un chemin secondaire sur lequel les engins pourront se délester.

3. Signaler le danger : lié à la présence de boue, la zone dangereuse doit être impérativement signalée aux usagers de la route

afin de les inciter à ralentir.

- 4. Supprimer le danger**, la personne responsable des dépôts de boue doit procéder au nettoyage de la chaussée
- 5. Les sanctions encourues**, en application du code de la voirie routière (article R 116-2) : toute personne qui dépose sur la voie publique des substances susceptibles de nuire à la sécurité publique peut être condamnée à divers titres. En l'absence d'accident, le code de la voirie routière prévoit une amende pour contravention de 5ème classe prévue par l'article R 610-3 du code pénal. L'amende est de 1500 euros au plus, et peut être portée à 3000 euros en cas de récidive.



RÉFÉRENDUM !

au sujet des aéroports de Paris

Signez sur :
www.referendum.interieur.gouv.fr
(Munissez-vous d'une pièce d'identité.)

obtenir les 4,7 millions de signatures d'électeurs et d'électrices avant le 12 mars 2020. Si vous souhaitez apporter votre soutien, vous pouvez vous rendre sur le [site du Ministère de l'intérieur](#) et renseigner les informations inscrites sur votre carte d'électeur ainsi que le numéro de votre pièce d'identité. La procédure prend quelques minutes.

Il est aussi possible d'apporter sa signature par un formulaire papier à déposer dans la mairie de la commune la plus peuplée de chaque canton (Nemours).

Pour demander la tenue d'un référendum, il suffit de se connecter à l'adresse internet suivante muni de sa carte d'identité ou de son passeport :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Toutes les électrices et tous les électeurs inscrits sur les listes électorales peuvent apporter leur soutien à la proposition de loi initiée par 248 parlementaires issus de différents groupes, réclamant la tenue d'un référendum afin que chacun puisse s'exprimer sur la privatisation d'ADP. Cette procédure de référendum d'initiative partagée (RIP) est rendue possible par la constitution depuis 2008 mais n'avait jamais été utilisée jusqu'à présent. Elle permet de déclencher un examen parlementaire ou un référendum si l'initiative recueille le soutien d'au moins le quart des parlementaires puis du dixième des électeurs. La première étape ayant abouti, reste à



Préventions aux arnaques

Vente de calendriers à domicile :
attention aux arnaques !

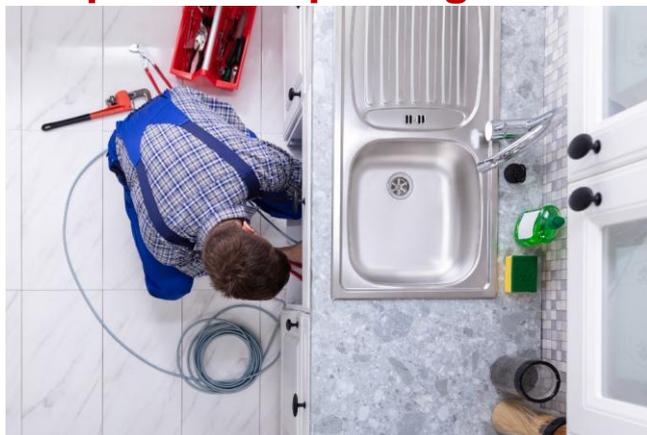
Soyez vigilant !



Attention aux arnaques aux calendriers qui se multiplient dans la région.

Mis à part les pompiers et les facteurs, aucune autre personne ne doit vous en proposer.

Campagne de prévention contre les arnaques au dépannage à domicile



**FAITES-VOUS DÉPANNER
PAS ARNAQUER**



Des dépanneurs peu scrupuleux

Porte claquée ou clés perdues, fuite de robinet, toilettes bouchées, vitre cassée, panne de chauffe-eau, etc.

Le secteur du dépannage à domicile subit les pratiques douteuses d'entreprises qui facturent au prix fort leurs interventions et trompent le consommateur.

Des arnaques nombreuses :

Le consommateur, souvent désarmé face à l'urgence, est souvent la proie idéale de ces dépanneurs peu scrupuleux. Leurs techniques pour faire payer le consommateur sont multiples :

- Absence de remise de devis avant l'exécution des travaux ou devis antidatés ;
- Absence d'information sur les délais de rétractation ;
- Encaissement des acomptes et réalisation immédiate des travaux en cas de remplacement d'équipements ;
- Dégradation volontaire de matériel ou d'équipements pour surenchérir le coût de la réparation, rendre celle-ci impossible ou urgente ;
- Tromperie sur les travaux réalisés ;
- Remplacement complet d'équipements quand la réparation ne nécessite que le changement d'une pièce ou sous prétexte que celle-ci n'est plus disponible ;
- Mensonge quant à un remboursement par l'assurance, le syndic ou le propriétaire ;
- Surfacturation ou facturation de travaux non réalisés ou de pièces non fournies ; facture sans commune mesure avec les travaux réalisés sous prétexte d'intervention urgente, nocturne ou dominicale ;
- Intimidation et menace verbale voire physique du consommateur pour qu'il règle sans délais les factures ;
- Double encaissement en simulant l'échec d'une transaction par carte bleue pour exiger en plus un chèque ou un paiement en liquide ;
- Usurpation d'identité ...

10 conseils pratiques au cœur de la campagne

1 Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants ; n'utilisez pas ces numéros de téléphone.

2 Anticipez et élaborer vous-même votre liste de numéros d'urgence.

3 Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.

4 N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.

5 N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.

6 Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit ; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.

7 Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.

8 Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.

9 Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.

10 Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

Pour lutter contre le renoncement aux soins, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous accompagne

NE REMETTEZ PAS VOS SOINS À PLUS TARD, BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LE RENONCEMENT AUX SOINS ? Les raisons au renoncement aux soins sont variées : motifs financiers ou administratifs, couverture complémentaire inexistante, difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable... Les conséquences sont multiples : impact sur la santé, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaires.

Pour ses assurés, l'Assurance Maladie a mis en place **UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE »** pour les guider **JUSQU'À LA RÉALISATION DE LEURS SOINS**. Tout au long de vos démarches, des conseillers dédiés sont à votre écoute afin de « trouver des solutions » adaptées à votre situation. L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, courriels ou rendez-vous physiques.

LES ÉTAPES DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



Faites le point
sur vos droits avec un conseiller



Faites-vous guider
vers des professionnels de santé



Obtenez les aides
dont vous avez besoin

COMMENT SIGNALER VOS DIFFICULTÉS ?

Auprès d'un agent de votre point d'accueil CPAM ou par téléphone au

3646 Service à la Clientèle
100% gratuit

Les boîtes aux lettres

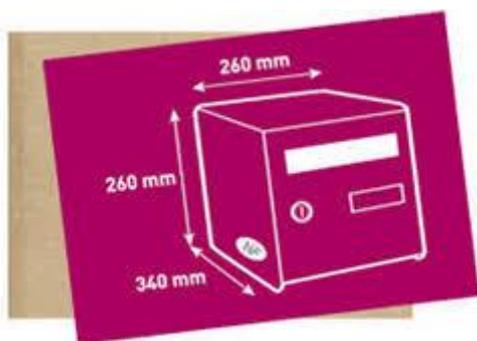
Bien choisir et installer votre boîte aux lettres, c'est vous assurer d'une bonne distribution dans les meilleures conditions et éviter que vos envois ne soient mis à disposition au bureau de poste.

Une boîte de qualité, de grandes dimensions : au minimum 260 mm(H) x 260 mm (L) x 340 mm (P), (c'est à dire conforme à la norme AFNOR NF 27-405) avec une serrure compatible avec la distribution postale et un porte-étiquette pour y inscrire votre nom.

La boîte aux lettres doit être située en limite de propriété, en bordure d'une voie ouverte à la circulation publique. Elle peut être incorporée dans un pilier de portail d'entrée ou dans un mur de clôture.

L'accès à la boîte doit pouvoir se faire directement de l'extérieur, sans

difficulté et sans risque.



Et la vie du village

Repas des anciens



La commune a convié les personnes de 65 ans et plus à partager un bon repas et un moment convivial le samedi 16 novembre. Rompre l'isolement, c'est l'un des objectifs de ce banquet qui rassemble chaque année un bon nombre de personnes. Pour celles qui ont choisi le colis, il sera distribué le lundi 23 décembre en mairie.

Etat Civil



Bienvenue à :

Arya, Sylvie, Leslie AIELLO née le 16 octobre 2019
Chloé, Magali, Alexandra TARDY née le 10 décembre 2019

Félicitations à Bernadette BEZY et Elisabeth FOIRIEN.

✚ Départ en retraite de Madame Bernadette BÉZY, après 15 années au service de la commune !



✚ Départ en retraite de « Babeth », notre factrice depuis 30 années au service de la commune !



Nous leurs souhaitons le bonheur, le repos et la santé pour vivre cette grande aventure !!!

Le Comité des Fêtes vous communique les dates de ses prochaines activités en dernière page. Les bénévoles sont indispensables, sans eux la kermesse ne pourrait avoir lieu dans notre village. Venez faire partie de notre équipe, la convivialité et la bonne humeur sont au rendez-vous.

Alors n'hésitez plus : Rejoignez-nous !

Merci de vous faire connaître auprès de Dominique Quinot au : 06 79 69 52 54

Nous vous invitons à la galette des rois le samedi 4 janvier à 17 h 30 à la salle polyvalente.

LA DECORATION DU SAPIN DE NOEL PLACE DE L'EGLISE LE 7 DECEMBRE



Le Club Jeux et Loisirs vous rappelle qu'il se réunit le premier et troisième vendredi de chaque mois à salle polyvalente à 20h30.

Les personnes intéressées par le jeu peuvent se joindre à nous, elles seront les bienvenues.

L'Association Sportive « Les Grillons de Mondreville »

Une seule équipe : les vétérans (dès 35 ans). Les matchs ont lieu le vendredi soir.
Renseignements et inscriptions auprès du président Nicolas Guinet au 06 75 48 65 03



Le Club des Anciens vous informe de ses réunions – jeux, tous les deuxièmes jeudi après-midi de chaque mois.



Il vous rappelle les dates suivantes pour l'année 2020 :

- | | |
|--------------------|--|
| Jeudi 09 janvier : | Boudin, galette des rois |
| Jeudi 13 février : | Assemblée Générale – Cotisation 18 euros |
| Samedi 07 mars : | Concours de belote |
| Jeudi 12 mars : | Gaufres, crêpes et beignets |
| Lundi 30 mars : | Repas au « Cheval Blanc » |
| Dimanche 17 mai : | Kermesse |

« Les Amis de l'Eglise de Mondreville »

Notre association, existe depuis 14 ans maintenant, et si on compte les concerts donnés dans notre église avant la création de l'association nous sommes à 19 ans d'activité et le bilan reste positif.

Notre prêtre référent donne son autorisation pour tous nos concerts.

Les concerts sont toujours appréciés, aussi bien par les musiciens qui sont invités (ou qui s'invitent !) que par un public devenu fidèle, ce qui nous incite à continuer dans cette organisation. Les habitants de Mondreville sont vivement invités à franchir le seuil de l'église pour assister à ces événements, la « musique classique » s'offre à tous!

Les finances, venant des cotisations, des entrées de concerts et de quelques dons, nous permettent de rémunérer les musiciens, et de louer un piano quand cela est nécessaire.

Nous remercions la Municipalité pour sa subvention annuelle, qui nous est précieuse pour faire face à nos dépenses. Le montant des cotisations pour l'année 2020 reste inchangé (10 € par personne), si vous souhaitez adhérer à notre association vous pouvez contacter Mme CHAUSSY Maryse au 01 64 29 42 47.

Le tarif des concerts n'a pas été modifié et gratuit pour les moins de 18 ans.

La restauration de notre église est en voie de se réaliser et débutera en février 2020.

En tant qu'association nous sommes concernés, et nous réfléchissons de nouveau à une manifestation pour récolter des fonds...

Concert du 9 novembre 2019

Pour notre concert de l'automne, nous avons invité le Quatuor **LB2M**, né au début de l'année 2018 et composé de Laurent Daurelle, alto – Blandine Lilamand-Pruvot, violon – Mindy Leindberger, violon – Muriel Pruvot,



violoncelle. Les membres de ce quatuor, faisant partie de l'ensemble « Dodéka », ont développé une sensibilité musicale commune, ce qui leur permet d'aborder le répertoire du quatuor dans un langage affirmé. Leur répertoire va de la période classique à la période moderne, et en soutien des jeunes compositeurs, présente également une œuvre contemporaine. Pour ouvrir le concert, le Quatuor a joué des

extraits de « La petite musique de nuit » de Mozart, suivie par « Deux pièces populaires Suédoises » peu connues, mais très appréciées... Ensuite le « Chrisantemi » de Giacomo Puccini fut interprété avec beaucoup de sensibilité. Comme pièce contemporaine nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt le « Charybde et Scilla » du jeune compositeur de 19 ans Thomas Neocleos... Pour clôturer ce très beau concert le « Quatuor Américain » de Anton Dvorak fut magnifiquement joué par les quatre musiciens ... Les applaudissements bien mérités étaient récompensés par la reprise de la première Pièce Suédoise, choisie par l'auditoire... Au fur et mesure du déroulement du concert, les morceaux de musique étaient précédés d'une explication pédagogique, ce qui rendait ce concert très vivant...

Le verre de vin chaud clôturant cette manifestation a permis une rencontre plus proche avec les musiciens, qui de leur côté ont apprécié l'intérêt que montrent les auditeurs, l'accueil, le lieu et la merveilleuse acoustique de notre église !

Pour cet été nous avons déjà des demandes... Nous verrons bien sûr où en sont les travaux de restauration et de quelle façon s'organiser pour récolter des fonds pour contribuer à cela...

Gusta Tissot/ présidente de « les Amis de l'Eglise de Mondreville » tel. 01 64 29 36 04 – port. 06 75 38 70 33

Les dates à retenir

Samedi 4 janvier Galette du Comité des Fêtes – 17h30

Jeudi 9 janvier Club des Anciens, boudin, galette des rois

Vendredi 10 janvier Vœux du Maire à 19h00

Dimanche 2 février Concours de belote organisé par le Comité des Fêtes à partir de 14h00

Jeudi 13 février Assemblée générale du Club des Anciens

Samedi 7 mars Concours de belote organisé par le Club des Anciens à 14h00

Jeudi 12 mars Réunion du Club des Anciens, crêpes, gaufres et beignets

Vendredi 13 mars Assemblée Générale du Comité des Fêtes à 20h30 à la salle du Stade

Dimanche 15 et 22 mars Elections municipales

Lundi 30 mars Repas au « Cheval Blanc » organisé par le Club des Anciens

Lundi 13 avril Chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes à partir de 15h00

Vendredi 8 mai Cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 à 11h00 au monument aux morts

Dimanche 17 mai Kermesse organisée par le Comité des Fêtes

Bonne Année 2020 !